

*République française*  
*Département des Hautes-Pyrénées*  
**COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN**

**Séance du mercredi 15 février 2023**

Date de la convocation: 07/02/2023

**Membres en exercice :**  
12

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

**Présents : 8**

**Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

**Votants : 9**

**Représentés :** Noël PEREIRA DA CUNHA

**Excusés :** Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

**Absents :** Xavier MACIAS

**Secrétaire de séance :** Joseph FROMIGUE

**2023\_001 - Objet : OUVERTURE ANTICIPEE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Le président explique que l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, c'est-à-dire 288 048€ pour 2022.

Afin de mettre en paiement une facture de Anne Craveia, restauratrice de la toile de Louis Capdevielle au casino de Cauterets, comme prévu dans son contrat, il est nécessaire d'ouvrir des dépenses sur le compte d'investissement correspondant. Cette facture s'élève à 7 809€ HT.

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, la commune de Cauterets a assumé financièrement les travaux de réfection de la route de la Fruitière suite aux dégâts de décembre 2021, en mobilisant le fonds de solidarité de l'Etat, fonds auquel la commission syndicale n'a pas droit du fait de son statut juridique. La commune n'a pas pu bénéficier du fonds de solidarité, la commission syndicale doit donc assumer le montant des travaux, en tant que gestionnaire, soit 64 369,20 € TTC. 30 000€ ayant été inscrits au chapitre 2313 sur l'opération 570 « route de la fruitière » en restes à réaliser 2022.

Le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'OUVRI**R de façon anticipée les dépenses d'investissement à hauteur de 7 809€ au compte 2316 « restauration de biens historiques » sur l'opération 62 « Galerie des œufs et Casino » ;
- **DE REMBOURSER** à la commune de Cauterets l'intégralité des travaux de réfection de la route de la Fruitière en tant que gestionnaire ;

|                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF<br>Tarbes                                                                                        |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 17/02/2023<br>065-256501321-20230215-2023_001-DE |

- **D'OUVRI**R de façon anticipée les dépenses d'investissement à hauteur de 34 370 € au compte 2313 sur l'opération 570 « route de la fruitière » ;
- **D'INSCRI**RE ces crédits au budget prévisionnel 2023 ;
- **D'AUTORIS**ER le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le président  
Pierre CAPOU



|                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acte rendu exécutoire<br>après dépôt en Préfecture<br>le ____ / ____ / 20____<br>et publié ou notifié<br>le ____ / ____ / 20____ |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF<br>Tarbes                                                                                        |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 17/02/2023<br>065-256501321-20230215-2023_001-DE |